N° 186. Vendredi 6 Août 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
an . . .	26 fl.	30 fl.
mois . .	14 »	16 »
mois . .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
ères 5 lignes fl. 1.50 timbre
et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 5 Août.

Exc. le ministre de Jonge van Campensnieuwland a ren- *Journal de La Haye*, en pleine assemblée de la Seconde des Etats-Généraux, la justice de reconnaître que nos consacrés, depuis dix-sept ans, à la défense de l'honneur its de la Hollande, ont souvent produit les meilleurs à l'étranger.

ces résultats, que nous croyons pouvoir invoquer à comme une preuve des services essentiels rendus par *La Haye* à la cause de la patrie, nous ne placerons mière ligne le revirement opéré par notre polémi- l'opinion et les sentiments de presque toute la presse envers la Hollande.

gement notable n'aura échappé à personne parmi ceux habituellement les journaux publiés en Allemagne, une voix s'élève aujourd'hui pour se ranger de notre jet des intérêts commerciaux réciproques des deux notre langage trouve souvent des échos, témoin le journal allemand de Francfort qui reproduit de dans son dernier numéro, *in extenso*, un des nom- les consacrés par le *Journal de La Haye* à l'exposé et à la justification des procédés de la Hollande envers gne. Nous avons en vue notre réponse à l'*Observateur* publiée dans notre n° du 14 juillet dernier.

---

sche *Courant* consacre ce matin un article à l'exa- iscussions sur le budget. Comme de raison, ce journal, mission de désordre et à son caractère de haine systé- contre le gouvernement de son pays, jette à pleine que au visage des membres de la Chambre qui ont voté budget, et qu'il qualifie de *marionnettes* dont M. Van t la ficelle.

fois, ce journal est obligé de reconnaître que le système teur a de nouveau remporté la victoire. C'est tout ce tenons à constater pour la gouverne des journaux l'*Indépendance* et l'*Observateur*.

---

rnal d'Arnhem citait hier quelques passages d'un écrit Guizot.

nt plus d'un discours prononcé ces jours-ci à la Se- Chambre des Etats-Généraux lors des discussions du on est doublement frappé de la justesse d'un con- M. Guizot donnait, il y a trois jours, aux membres de en France. Qu'on nous permette de reproduire, à les paroles de cet homme-d'Etat. Cette citation nous ir bien plus que celle du journal d'Arnhem, le mérite opos.

manque à M. de Montalembert, et ce qui ne s'apprend que par une tique du gouvernement constitutionnel, c'est la patience, lors- d'obtenir quelque chose. Il ne faut s'étonner ni de cette impa- ns, ni de la lenteur des solutions. Les solutions, sous le gou- constitutionnel, ne vont pas si vite que sous les gouvernements tout se fait sans contrôle. Dans les gouvernements constitution- modifications s'obtiennent lentement, au grand jour, et elles n'en meilleures.

ons donc à être un peu moins impatients, sous cette forme de gou- t. »

Etats-Généraux.

le vote du Chapitre IX, A (*Dette publique*), la Cham- sé dans sa séance d'hier à la discussion du Chapitre IX *tement des finances.*)

van Sasse van Isselt, *De Jong* et *De Man*, présentent vement quelques remarques sur ce Chapitre.

étant trop avancée la séance a été renvoyée à au-

, la Chambre continue les discussions. *M. Storm* r les observations faites dans la séance d'hier par rables membres et les appuie comme étant de la plus portance. Ensuite l'orateur s'occupe de l'institution qu'il regarde comme une charge immorale, occa- abus qui en font de plus en plus désirer la sup- administration des postes lui paraît également sus- de grandes améliorations; il recommande ces objets à tion du ministre des finances.

M. Storm parle ensuite de l'augmentation du paupérisme s le pays, et à l'appui de son opinion il se réfère à ce qu'ont à ce sujet plusieurs de ses collègues.

M. Anemaet fait quelques remarques relativement aux plans cadastres dans les communes du royaume.

van Golstein, après quelques observations préalables, faites par lui au sujet d'un ministère responsable, entretient mbre de l'administration des finances. Il convient qu'elle compliquée que les autres et offre par conséquent plus ltés dans sa marche; cependant il y a des améliora- apporter, qui ne pourront qu'avoir une influence favo- pour le trésor et pour les contribuables. L'orateur entr'autres un redoublement de surveillance pour la n de la fraude. Ensuite, dit-il, l'administration des postes beaucoup à désirer, et enfin la manière dont la loterie est chez nous est vicieuse. Toutefois, l'honorable membre pas voir supprimer tout à fait la loterie; il croit, au que si la loterie était organisée de manière à ce que les ont lieu maintenant, ne pussent plus se renouveler, elle apporter un assez fort revenu au trésor, et il faudrait nséquent la conserver.

M. Knipho rst appuie ce qui a été dit hier par les trois premiers orateurs au sujet des domaines; il demande la présentation d'une loi qui autorise la vente des domaines.

M. de Monchy dit que de tous les chapitres du budget celui des finances est le plus important, et bien que ces jours-ci on ait quelquefois reproché au gouvernement un système rétrograde, l'orateur est heureux de pouvoir reconnaître que dans le département des finances il y a progrès. Cependant, dit l'orateur, il y a encore dans cette administration bien des choses qui laissent à désirer. C'est maintenant le port des lettres qui est trop élevé à son avis, et ensuite le système de perception des accises qu'il voudrait voir réformer.

M. Luyben dit partager entièrement l'opinion émise au sujet des domaines; les abus de cette administration sont nombreux et on ne saurait les réprimer sans difficulté; il réclame donc la loi que plusieurs de ses collègues ont demandée pour autoriser la vente des domaines. *M. Mutsaers* démontre également la nécessité d'une pareille loi.

Son Exc. le ministre des finances prend la parole pour répondre aux différentes observations qui lui ont été adressées; la Chambre adopte ensuite le chapitre IX B, par 34 voix contre 23.

La séance est suspendue un quart-d'heure.

A la reprise de la séance le chapitre X (*Département de la guerre*) est mis à l'ordre du jour. *M. Lycklema* ouvre la discussion. L'honorable membre dit que la réponse au gouvernement sur l'observation faite dans les sections au sujet de l'extension à donner au corps des maréchaussées ne l'a pas satisfait, et il croit de nouveau devoir revenir sur cet objet, pour démontrer par des faits arrivés dans les campagnes que cette augmentation est urgente.

M. Beek van Vollenhoven dit qu'il est difficile pour ceux qui ne sont pas militaires de parler avec connaissance de cause sur le budget en discussion; mais il y a un point sur lequel il veut demander des éclaircissements au ministre de la guerre: c'est la somme portée au budget pour le service sanitaire de l'armée. En comparant, dit l'honorable membre, l'estimation du budget présent avec celle du dernier budget, on trouve une augmentation de plus de fl. 200,000.

M. de Monchy se prononce contre ce Chapitre à cause de l'augmentation qu'il a subie sur certains articles.

M. Van Dam van Isselt dit qu'il se trouve dans une position critique au sujet du vote qu'il doit prononcer; car les documents échangés entre la Chambre et le gouvernement, aussi bien que la conviction qu'il a acquise, par suite de renseignements recueillis en dehors de cette enceinte, lui font un devoir de voter pour le Chapitre; mais, d'un autre côté, on lui reprochera sans doute d'avoir dévié du principe adopté par lui lors de la discussion générale sur le budget. L'honorable membre dit que le département de la guerre a souvent été attaqué à tort et sans connaissance de cause. Le Roi, dit la Loi-Fondamentale, doit veiller à ce que des forces suffisantes de terre et de mer soient constamment entretenues dans le pays, eh bien, s'il nous faut une armée pour les jours du danger, il faut la former à temps et avant que le besoin s'en fasse sentir. Même en admettant que nous dussions former un Etat neutre, encore faut-il, pour maintenir cette neutralité, avoir une armée pour la défendre au besoin; car qu'on ne s'imagine pas qu'en cas de guerre on puisse se servir de la garde communale, aussi longtemps du moins que la garde communale n'est pas mieux organisée qu'elle l'est en ce moment. Malheureusement, il existe encore dans le pays trop d'attachement à cet ancien usage qui consistait à former l'armée par l'enrôlement d'étrangers; c'est pour cela aussi qu'on n'a pas encore chez nous pour le soldat la considération qui lui est due. L'honorable membre se glorifie d'avoir porté les armes pour la patrie. Il préfère encourir plutôt le reproche d'inconséquence pour avoir dévié du principe adopté au commencement de la discussion du budget, que de coopérer au rejet de ce Chapitre.

(On se rappelle que, dans la séance de samedi dernier, Van Dam van Isselt avait déclaré qu'il voterait contre tous les chapitres des budgets, parce que le gouvernement n'avait pas mérité la confiance de la nation).

M. Luyben, se référant à ce qui a été dit par le préopinant, croit encore devoir ajouter que l'armée a rendu d'éminents services lors des derniers événements dans quelques provinces du royaume; puisque c'est par son secours que l'on est parvenu à réprimer si promptement les émeutes occasionnées par la cherté des subsistances.

M. Verwey-Mejan dit qu'il convient qu'il est difficile de discuter un objet comme celui qui occupe la Chambre, sans en avoir une entière connaissance; mais il croit néanmoins qu'à la longue une somme de 12 millions est trop forte. Ensuite l'honorable membre voudrait que la défense de la patrie ne se bornât pas au système d'un seul homme ou d'une seule arme; il voudrait l'institution d'un comité, composé d'hommes de toutes les armes, qui fût chargé de former un plan de défense du pays, non pas précisément celui adopté à Paris, mais enfin un plan reposant sur un système général de défense.

M. Sasse van Isselt se plaint de ce qu'une forte somme, destinée pour le corps de la maréchaussée dont l'extension a été généralement demandée, a été portée au chapitre du génie.

M. Duymaer van Twist dit qu'il n'y a personne qui prétende que l'estimation de la somme du Chapitre soit trop haute; la probité et la longue expérience du chef de ce département en est un sûr garant; mais il croit que la somme en elle-même est trop forte pour le pays, et ensuite l'orateur entre dans de longs développements sur le système de fortifications.

Son Exc. le ministre de la guerre prend ensuite la parole pour répondre aux orateurs qui avaient fait des observations et notamment en ce qui touche le système de défense du pays.

Procédant au vote, la Chambre a adopté le Chapitre X par 37 voix contre 20.

Nous reproduisons la substance de cette partie du discours prononcé par Son Exc. le ministre des finances dans la séance de samedi dernier, lors de la discussion du Chapitre II du budget biennal, qui servait de réponse aux observations faites dans le rapport central de la commission, et renouvelées lors de la discussion publique, au sujet de la situation matérielle du pays.

Nous nous occuperons dans un prochain numéro d'une autre partie de ce discours, relative à la question constitutionnelle soulevée par la marche que quelques membres de la Chambre avaient cherché à donner à la discussion du budget.

Le ministre a de nouveau confirmé par des faits ce qui avait été dit lors de la présentation du budget relativement à la situation matérielle du pays.

Aux chiffres déjà connus le ministre a ajouté d'autres renseignements que voici:

Outre les bâtiments employés aux différentes pêches nationales, notre flotte marchande se trouvait composée:

En 1830 de	1212 bâtim. jaug.	79,775 lasts.		
» 1835 »	1338 » »	98,342 »	23 p. c. d'augment.	
» 1840 »	1628 » »	153,133 »	55 » »	
» 1845 »	1869 » »	185,186 »	$20\frac{1}{4}$ » »	
» 1846 »	1936 » »	189,774 »	» » »	

Ainsi, depuis 1830 elle est plus que doublée et elle suit constamment un mouvement progressif. Le nombre des bâtiments entrés dans nos ports depuis 1830 présente un chiffre non moins avantageux.

En 1830, y compris les bâtiments entrés dans les ports des ci-devant provinces méridionales, le nombre en avait été de 5688, jaugeant 691,171 tonneaux; et en 1835, de 5121, jaugeant 654,036 tonneaux, ainsi $5\frac{1}{4}$ pour cent en moins.

En 1840, 5869 bâtim. jaug.	892,848,	ainsi augmentation de plus de 36 pour ct.	
» 1845, 6215 » »	912,906	» » 2 » »	
» 1846, 7552 » »	1,151,243	» » 26 » »	

Ainsi, presque le double de tonneaux que l'on comptait en 1830, lors de la réunion des provinces septentrionales et méridionales du royaume des Pays-Bas!

Les exportations pour le Rhin allemand sont aussi considérablement augmentées. Il a été transporté vers le Rhin:

		lasts.	
En 1832, 1,754,803 quint.	faisant env.	43,870	
» 1835, 1,856,722 »	» »	46,418	env. 6 p.c. en plus.
» 1840, 2,556,296 »	» »	63,907	» $37\frac{1}{4}$ » »
» 1845, 3,087,349 »	» »	77,183	» $20\frac{1}{2}$ » »
» 1846, 5,898,511 »	» »	147,463	» 91 » »

Ainsi, dans la dernière année, il a été transporté vers le Rhin 100,000 lasts de plus qu'en 1832.

Lors d'un récent voyage dans les provinces du royaume, Son Exc. a remarqué partout des signes de prospérité, et vu avec satisfaction qu'en tous lieux on s'occupait de constructions nouvelles. Quant aux émigrations que l'on cite comme un signe de décroissement de prospérité, le ministre rappelle qu'au 17e siècle, dans les Pays-Bas et en Angleterre, les émigrations ont été plus considérables, et qu'aujourd'hui en Angleterre, en Allemagne et en Suisse, elles sont dans une proportion beaucoup plus forte relativement à la population des Pays-Bas. Il est surtout fort remarquable que c'est justement dans la Grande-Bretagne, représentée comme le pays des richesses, de l'abondance et de la prospérité, que l'on compte le plus grand nombre d'émigrants; même dans ce pays on les voit partir avec joie. Dans la Néerlande, où l'on est si sincèrement attaché au sol de la patrie, nous voyons au contraire avec douleur le départ de ces émigrants, parce que nous savons qu'ailleurs ils ne seront certes pas aussi heureux qu'ici. Mais, quoi qu'il en soit, il est certain qu'on ne peut considérer ces émigrations comme la conséquence d'un décroissement de prospérité.

De tout ceci il résulte que, lors de la présentation du budget, le ministre n'a pas trop présumé de la situation matérielle du pays; mais le gouvernement n'en reconnaît pas moins que les charges publiques sont lourdes et qu'on ne doit nullement songer à les augmenter. Personne ne conteste qu'un système de prudente et sage économie ne soit indispensable; ainsi chacun est d'accord sur ce point principal, et, à ce qu'il paraît, on ne diffère seulement que sur la manière de faire l'application d'un principe reconnu vrai par tout le monde. Son Exc. demande d'abord où sont les preuves que le gouvernement n'observe pas cette économie si désirée? Les preuves demandées à ce sujet n'ont jamais été fournies. Il n'est pas présumable que l'on voulût se borner à l'expression d'un vœu général sans rien préciser, et pour ce motif Son Exc. engage les membres de la Chambre à indiquer, lors de la discussion de chaque chapitre du budget, les économies que selon leur opinion le gouvernement aurait négligé d'y introduire.

Le ministre ajoute, au nom de ses collègues, qu'ils sont tous unanimes pour introduire dans l'administration autant d'économie qu'il est possible, mais qu'ils ne sauraient reconnaître qu'aujourd'hui il pût être fait davantage à cet égard.

Un des orateurs en a appelé à l'exemple que donne aujourd'hui l'Angleterre. Il est vrai que dans ce pays on vient d'abolir plusieurs impôts; mais il est vrai aussi qu'il existe dans ce même pays un nouvel impôt sur les revenus, qui produit annuellement cinq millions de livres sterling. On y a bien aboli des impôts pour une somme de 96 millions de florins, mais on en a introduit un autre qui rapporte 60 millions. La différence est donc de trente six millions. Maintenant, si l'on considère

qu'en Angleterre la population, comparativement à celle de notre pays, est dans la proportion de 10 à 1, et que la même proportion existe aussi entre les impôts, on arrive à la conséquence que nous aurions dû, pour marcher à l'égal de la Grande-Bretagne, économiser 3,600,000 florins. Eh bien, qu'a fait le gouvernement hollandais? Il a économisé plus de six millions de florins pendant ces dernières années; dans cette somme il faut compter, il est vrai, l'économie produite par la réduction de la rente, mais la même chose a eu également lieu en Angleterre. Cette économie, si l'on considère le chiffre considérablement plus élevé de la population en Angleterre, a pour conséquence de nous faire soutenir avec avantage la comparaison avec ce qui a été fait dans la Grande-Bretagne. Son Exc. a rappelé qu'un ancien membre de la Chambre, dans le but de réaliser ce qu'il regardait comme l'idéal des réformes, à savoir, une économie annuelle de 6 millions de florins, n'avait pas trouvé d'autre expédient qu'un bouleversement complet de la constitution de l'Etat, tandis que le gouvernement a su économiser même davantage sans aucune secousse, sans aucune mesure révolutionnaire.

Son Exc. reconnaît que si l'on ne commence pas à amortir la dette, notre situation financière présentera toujours quelque motif de soucis. Mais il croit devoir demander si ce qu'il a dit n'est pas une raison pour que le gouvernement et les Chambres, continuent à marcher dans le voie de l'union et de la concorde, afin que par leurs communs efforts on puisse atteindre ce but si désiré. Le ministre invite la Chambre à reporter ses regards vers l'époque de 1840., à se rappeller tout ce qui a été fait depuis cette époque pour la restauration des finances de l'Etat, et à prononcer ensuite, si, depuis ce temps, on n'a pas fait un progrès considérable vers l'amélioration de notre système financier, sans avoir eu, depuis 1843, à lutter une seule année contre les déficits?

Le Roi, par arrêté du 1er mai, a conféré le titre de noblesse néerlandaise au vice-amiral pensionné J. van Hoogenhouck Tulleken.

Hier au soir est arrivé en cette résidence et descendu à l'*Hôtel du Vieux Doelen*, M. le baron de Wahrendorff, chargé d'affaire de S. M. le roi de Suède et de Norwége près la cour des Pays Bas.

Nous donnons ici le relevé du nombre des voyageurs qui ont parcouru le chemin de fer hollandais, et le montant de la recette pendant le mois de juillet dernier.

Départ de	Nombre de voyageurs.		Produit.
Amsterdam.	25,948	fl.	31,255.58
Halfweg	420		164.35
Harlem	18,895		13,887.48
Vogelenzang	811		686.90
Hillogommerbeck.	86		53.50
Veenenburg.	854		660.90
Piet Gijzenbrug.	885		773.93
Warmond.	605		437.75
Leide	9,901		8,200.91
Voorschoten	952		674.85
Nieuw-Oost-Einde.	256		294.40
La Haye.	23,087		22,783.32
Ryswyk.	360		245.55
Delft	8,858		4,756.14
Schiedam.	6,439		3.687.79½
Rotterdam.	20,987		20,582.11
Transport de voitures, etc.	—		1606.58
Total.	119.344	fl.	110,652.04½
Total général.	425,544	fl.	432,341.74½

Aux discussions sur la politique intérieure, ont succédé, dans la chambre des pairs de France, quelques discussions de politique extérieure, qui ont fourni à M. Guizot l'occasion d'exprimer ses vues sur la Suisse et l'Italie.

La question de l'Italie semble acquérir chaque jour une importance nouvelle. Les Autrichiens, par leur démonstration à Ferrare, n'ont pas peu contribué à l'élever au rang de question européenne. M. Guizot, en disant qu'il ne voulait, quant à présent, exprimer d'opinion, ni sur le droit, ni sur le fait, a fait assez clairement connaître le blâme qu'il jette sur cette démarche; il a d'ailleurs ajouté que le parti modéré, en Italie, pouvait compter sur l'appui de la France.

A l'occasion de la Suisse, M. Guizot a parlé avec mépris des idées radicales qui ne peuvent, a-t-il dit, amener que la ruine et la honte des pays où elles dominent. Il a proclamé comme état normal, mais non comme principe absolu, la non-intervention de la France; et il a fait comprendre que si l'on voulait faire prévaloir les idées radicales en Suisse par des moyens violents, la France ne pourrait rester spectatrice indifférente de ces efforts. (Voir plus loin le compte-rendu de la chambre des pairs.)

A propos de la situation de l'Italie, le *Journal des Débats* annonce que la formation d'une garde nationale en Toscane est certaine, mais il soumet aux hommes modérés qui sont appelés à la constituer, la réflexion qu'ils assument en cette circonstance une double responsabilité; ils prennent l'engagement de protéger les lois contre les abus du pouvoir et contre les attaques des partis.

Le *Diario di Roma*, du 24 juillet, rompt le silence qu'il avait gardé jusque-là sur l'arrivée de nouvelles troupes autrichiennes à Ferrare. Nous lisons dans ce journal les lignes suivantes:

« Le mouvement opéré par les troupes autrichiennes pour renforcer la garnison de Ferrare a donné l'occasion de répandre dans les provinces et dans cette capitale, l'idée qu'ils se préparaient à s'étendre sur le territoire pontifical. Nous avons le plaisir de pouvoir annoncer que cela n'a aucun fondement, car les déclarations diplomatiques, qui méritent pleine confiance, assurent que, quelles que soient les apparences, il ne sera en aucune manière porté atteinte à l'état de choses maintenu de 1815 jusqu'à présent, conformément à l'article 103 du traité de Vienne. »

On lit dans une lettre datée des frontières de l'Italie, le 25 juillet, et adressée au *Correspondant de Nuremberg*:

« Par suite des nouvelles d'Italie, le gouvernement autrichien a ordonné la réunion d'un corps d'observation de 20,000 hommes à Côme, près de Milan, et il a donné plein pouvoir au feld-maréchal comte de Radetzky, de diriger des troupes sur l'Italie centrale si les circonstances lui semblaient l'exiger.

» Il paraît que les troubles de Parme se sont renouvelés d'une manière déplorable. A Rome, un rassemblement de gens du peuple a poussé des cris injurieux devant l'hôtel de l'ambassadeur autrichien. La garnison que le traité de Vienne donne à l'Autriche le droit d'entretenir à Ferrare, va être considérablement renforcée.

» Le même journal dit que le prince Rospiglioso, commandant en chef de la garde civique romaine, dont chacune des 14 légions a pour chef un colonel pris dans les rangs de la plus haute noblesse, a conclu avec une maison belge un contrat pour la livraison des fusils nécessaires à l'armement de la garde. »

Le mouvement électoral, en Angleterre, continue à être favorable au gouvernement. Dans l'état de division où sir Robert Peel a mis le parti conservateur, il s'est trouvé impuissant pour lutter contre l'influence des partisans unis du *Free trade* et des réformes religieuses. M. Urquhart, qui s'est fait connaître depuis longtemps par son antagonisme contre lord Palmerston, est parvenu à se faire élire. Il a fait autrefois partie de la diplomatie britannique.

Le nombre des élections connues jusqu'à ce jour est de 334, dont 203 libéraux, 64 membres du parti de sir Robert Peel et 67 protectionnistes. Parmi les noms qui figurent sur la liste des élections connues en dernier lieu, nous remarquons lord Palmerston, réélu à Tiverton; M. Fox Maule, membre du cabinet, réélu à Perth; M. Richard Cobden, réélu, quoique absent, à Stockport; M. Strutt, chef du département des chemins de fer; M. Tuffnell, secrétaire de la trésorerie, réélus par leurs districts respectifs. Il ne reste plus à connaître pour les villes d'Angleterre que trois élections, celles de Bedford, de Sunderland et de Tavistock. Les résultats de l'élection des Universités d'Oxford et de Cambridge ne sont pas encore connus. Les concurrents se suivent de près au scrutin, dont les télégraphes électriques communiquent les chiffres à Londres de demi-heure en demi-heure.

Le retour du roi et de la reine des Belges à Bruxelles est différé jusqu'à samedi prochain.

La liste ministérielle que nous avons publiée hier, est reconnue comme exacte. On paraît compter d'une manière certaine sur M. de Haussy pour le ministère de la justice. Toutes ses objections ont été, dit-on, écartées par ses futurs collègues.

Diète suisse.

Berne, le 30 juillet.

M. le président communique à l'assemblée une missive qui lui est adressée par le *vorort*, en date d'hier.

Le *vorort* annonce dans cette missive qu'il croit devoir appeler l'attention de la haute Diète sur deux dépêches d'une grande importance qui lui ont été transmises par les gouvernements cantonaux de Berne et du Tessin.

Dans la première de ces dépêches, le conseil d'Etat de Berne informe l'autorité fédérale qu'il résulte des rapports du préfet d'Oberhasli (district de l'Oberland), que le canton d'Underwald élève des fortifications sur la partie de ses frontières contiguë à Berne; que des conciliabules de citoyens du Valais et d'Underwald ont lieu à Meyringen (grand village bernois à deux lieues du territoire unterwaldois), pour se concerter sur les mesures militaires et autres à prendre dans les conjonctures présentes.

Dans la seconde de ces dépêches, le gouvernement tessinois annonce au *vorort* que des munitions de guerre venant de la Lombardie, n'ont cessé de traverser le Tessin, à la destination des cantons du *Sonderbund*; que cette circonstance a causé une grande exaspération parmi la population tessinoise, et qu'une partie de ces envois a été momentanément arrêtée à Lugano par le peuple.

Le député de *Zurich* déclare que ces communications sont d'une haute importance, et propose qu'une commission de sept membres soit immédiatement nommée pour examiner l'affaire, et soumettre à la Diète les mesures qu'elle jugerait convenable de prendre.

Le député de *Lucerne* combat cette proposition. Il ne voit pas à quoi la nomination d'une commission aboutira. Les deux cas signalés lui paraissent *très simples*; il se réserve d'en dire davantage, suivant le résultat de la délibération.

Les députés d'*Uri*, de *Schwyz* et d'*Unterwald* parlent dans le même sens que le député de Lucerne. Ils trouvent tout naturel que les cantons menacés d'agression ne négligent rien pour être en mesure de résister.

Le député de *Glaris*, au contraire, se range à la proposition de Zurich.

Le député de *Zug* use d'un faux-fuyant. Comme la Diète, dit-il, a invité l'Etat de Zug à compléter son matériel de guerre, cet Etat s'est empressé d'obtempérer à cette invitation; de sorte qu'il n'y a aucun reproche à lui adresser.

Le député de *Fribourg* estime que l'objet ne valait pas la peine que l'ordre du jour fixé dans la dernière séance fût interrompu. Le président aurait dû se borner à donner à la Diète communication des pièces dont il s'agit, et fixer un jour pour les discuter.

Le député de *Soleure*. Cette manière de voir aurait son côté juste si l'on discutait maintenant l'affaire au fond; mais, comme il s'agit simplement du renvoi à une commission, il lui semble urgent d'adhérer à la proposition de Zurich.

La plupart des autres députés se joignent également à cette proposition, en faisant ressortir toute l'importance qu'il y a pour la Diète à avoir l'œil ouvert sur ce qui se passe dans les régions du *Sonderbund*.

Le député de *Neuchâtel* demande que les pièces soient lithographiées et communiquées aux députations.

M. le président déclare qu'il ne voit aucun inconvénient à acquiescer à cette demande.

Le vote qui suit la délibération donne le résultat suivant:

Pour nommer une commission de sept membres chargés d'examiner l'affaire, et de présenter des propositions; *Zurich, Soleure, Schaffuouse, Saint-Gall, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell-Exterieur, Bâle-Campagne, Glaris et Berne* (douze Etats et deux demi).

Ainsi la proposition de Zurich est adoptée.

On procède immédiatement à la nomination de cette commission.

Les Etats du *Sonderbund*, renforcés de Neuchâtel, s'abstiennent de voter comme d'ordinaire; les demi-Etats de Bâle (Ville et Campagne), d'Appenzell (Intérieur et Extérieur), ne peuvent s'entendre sur le choix des candidats. Il n'y a donc que douze billets déposés dans l'urne, et toutes les nominations se font au premier scrutin, de la manière suivante:

1er memb.,	*M. Ochsenbein* (de Berne)	rad.,	par 11	v.
2e	— *M. Furrer* (de Zurich)	lib.,	id.	
3e	— *M. Munzinger* (de Soleure)	lib.,	id.	
4e	— *M. Næff* (de Saint-Gall)	lib.,	id.	
5e	— *M. Kern* (de Thurgovie)	lib.,	10	
6e	— *M. Luvini* (du Tessin)	lib.,	11	
7e	— *M. Druey* (de Vaud)	rad.,	id.	

M. Calame, député de *Neuchâtel*, désire qu'il soit consigné au protocole qu'il n'a pas pris part à la votation, parce que cette affaire est la conséquence de l'arrêté pris le 20 juillet contre le *Sunderbund*, arrêté auquel il a refusé son concours.

Après cet incident, la Diète passe aux objets ordinaires de ses délibérations.

Nous lisons ce qui suit dans une correspon[…] de l'*Indépendance Belge* en date de Paris, le 2[…]

« M. Teste ne s'attendait pas sans doute à se voir impliqu[…] scandale, si peu de temps après avoir reçu le châtiment méri[…] fait l'unique faible se de sa vie. C'est pourtant ce qu[…] *niteur Parisien*, provoquée par l'article du *National* d'hi[…] en effet, très-clairement que M. Teste sera mis en cause. M. G[…] faisait fort d'obtenir et de faire voter le projet de loi en que[…] me d'affaires très-connu à Paris, ami intime de M. Teste, qu[…] lui, rue des Pyramides, avant sa nomination au ministère des[…] Quant à M. Alexis de Jussieu, il était, il y a cinq ans, préfet[…] obligé de donner sa démission, par suite du désarroi de ses[…] voyage en ce moment en Italie.

L'instruction de cette affaire, commencée hier, se pours[…] M. Marrast a été entendu par M. le procureur-général Delangle[…] struction (M. Legonidec) a été commis pour suivre l'enquête[…] bruit court que M. Gouze a été interrogé aujourd'hui. M. Te[…] pair de France, on pense que le procès se déroulera devant les[…] naires.

Ce nouveau scandale en relèvera d'autres qui étaient à m[…] s'agit ici d'une accusation identique à celle que M. Duchâtel[…] *tastique* dans sa réponse à M. de Girardin. Puisqu'on a pu ve[…] de loi concernant un chemin de fer, on a bien pu aussi vouloir[…] jet de loi concernant le relais de poste. C'est un rapprochement[…] journaux font ce matin, et qui est dans l'esprit de tout le monde[…]

L'affaire des maîtres des postes reviendra donc infailliblem[…] elle est curieuse, et n'a pas encore été exposée en détail; je me[…] la raconter dans une de mes prochaines lettres M. Granier de [...] propriétaire d'un journal d'opposition qui aurait voulu devenir[…] jouent les principaux rôles, en compagnie même du ministre q[…] tribune l'accusation de *fantastique*.

Nous aurons décidément un nouveau journal ministériel et p[…] l'eût pensé. *Le Conservateur*, successeur de *l'Epoque*, paraîtra d[…] tembre au plus tard: c'est M. Guizot lui-même qui l'a annoncé[…] un de ses fidèles.

Le Conservateur aura pour gérant M. Baudouin, propriétaire[…] *parisien*; pour rédacteur en chef, M. Charles Reybaud, ancien[…] *Constitutionnel* et de *la Patrie*, frère de M. Louis Reybaud, dé[…] dacteurs principaux, MM. V. de Nouvion, qui a appartenu à *l'Ep*[…] lay, qui rédigea pendant quelque temps *la Patrie*. Il y aura un[…] rection, composé de MM. Muret de Bord, Vitet, Vuitry, etc. R[…] M. Muret de Bord est protectionniste, et M. Charles Reybaud libre[…] Comment fera-t-on pour sauver l'unité du journal, et concilier[…] dances opposées? On en a eu peu de souci. L'essentiel était de[…] dacteurs, quels qu'ils fussent.

La nouvelle de la liquidation du chemin de fer de Bordeaux[…] fort bien accueillie à la Bourse. Malgré l'opposition d'un grand[…] on pense que la Compagnie de Lyon à Avignon suivra prochaine[…] ple de celle de Bordeaux à Cette.

L'administration du chemin de fer de Paris à Lyon a décidé que[…] versement aurait lieu du 5 au 20 septembre prochain.

Nouvelles de Turquie.

Les dernières correspondances de Constantinople fo[…] ger la fin du différend turco-grec, quoique quelques[…] suscitées par l'influence de la diplomatie britanniq[…] encore à écarter; mais en même temps elles nous re[…] le ministère de Reschid-Pacha comme fortement ébra[…]

A Athènes, le 20 juillet, on se préparait pour le le[…] la réouverture des chambres. Pas un seul membre[…] cienne opposition n'était parvenu à se faire réélire;[…] unique dans les annales des gouvernements consti[…] L'Angleterre ayant renouvelé ses instances près du g[…] ment grec, le cabinet s'est décidé à accepter l'offre[…] de M. Eynard qui avait mis antérieurement 500,000 f[…] position des Hellènes.

On écrit de Constantinople, le 20 juillet:

Une disgrâce aussi subite qu'inexplicable vient de frapper l[…] bres les plus importants du ministère actuel. Mohammed-A[…] nistre de la marine, beau-frère du sultan, jeune homme plein[…] de patriotisme, qui appuyait franchement le parti de la réforme[…] tué hier; il est remplacé par Halil-Pacha, qu'on dit très-hostile[…] actuel, et principalement à Reschid-Pacha, et partisan de la R[…] coup de personnes voient dans la chute de Mohammed-Ali-Pach[…] nement d'Halil-Pacha l'indice d'un changement de système[…] déjà le renversement prochain du cabinet. Ces craintes ne[…] fondées. Mohammed-Ali-Pacha, très-aimé du sultan, dont il[…] longtemps captivé les bonnes grâces, prêtait au cabinet ac[…] plus efficace. Il était le bras droit de Reschid-Pacha, et en le fr[…] évidemment le grand-visir et son système qu'on a battu en[…] choix d'Halil-Pacha n'est pas moins significatif.

La première conséquence à tirer de tout cela, c'est que ma[…] ment le Sultan n'a pas rompu avec les traditions du passé; que[…] tères sont à la merci de la camarilla et des intrigues souterraines[…] système en apparence le plus solide et le mieux établi peut être[…] un beau matin par le caprice d'une sultane ou les intrigues d'un[…]

Le gouverneur de la Syrie, Kiamil, vient de donner sa démiss[…] été acceptée. Il est remplacé par Scôdralu-Moustapha-Pacha, do[…] monde fait le plus grand éloge.

L'ancien gouverneur de Jérusalem, Méhémet Pacha, a été n[…] verneur de Belgrade. Ce choix est généralement approuvé.

Sadik-Effendi, qui comme eux appartient au parti de la réfo[…] nommé vizir et gouverneur de Silistrie.

Ces nominations ont eu lieu la veille de la destitution du mi[…] marine.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Voici, d'après l'*Echo d'Oran*, quel est l'état politiq[…] faires sur la frontière du Maroc:

« Oran, le 16[…]

» Les nouvelles que nous recevons de la frontière du Maroc no[…] comme à peu près positive l'émigration d'un certain nombre de[…] tribu algérienne des Achaches. Il n'y a pas à attribuer à ce fait e[…] plus de gravité qu'il n'en comporte. Cette tribu, d'une importa[…] condaire, n'a jamais exercé une grande influence sur les déter[…] autres tribus beaucoup plus considérables qui, comme elle, o[…] frontière. Il est à croire, toutefois, que les derniers événements[…] té au Maroc ont été pour quelque chose dans le parti qu'ont pris le[…]

» Quoi qu'il en soit, la situation que nous avons signalée ju[…] paraît se continuer au delà de la frontière; le caïd d'Ouchda[…] troublé dans l'exercice de son autorité. Bien que la plus grande[…] tribus de l'Est semble de fait rangée sous l'obéissance de l'ém[…] pecte dans le caïd marocain le caractère sacré de l'empereur. La[…] circonspecte de l'émir lui indique sans doute que là surtout il ne[…] heurter. Des complications de sa part à Ouchda pourrait résulter[…] de choses, en face de nous, qu'il a le plus grand intérêt à éviter;[…] suivre prudemment son œuvre chez les tribus de l'est de l'empire.[…] d'ailleurs à ce système d'annoncer toujours la paix avec la France, i[…] avec empressement la nouvelle de la visite que le prince de Joinville[…] faire de nos ports de l'ouest. Il a publié aussitôt que le prince allait[…] sa flotte à Nemours pour conclure avec lui les derniers arrangement[…] traité. Quelques grands de la deira avaient même affecté de se rapp[…] de la frontière pour être plus promptement rendus comme négoc[…] auprès du prince. Nous aurions tort de juger de tels moyens comme[…] les et ridicules: ils sont pleins d'effet sur les populations à demi-sa[…] auxquels ils s'appliquent.

» Au dernier marché de Nédroma, on parlait aussi de collisions[…] entre les Hangades et les Beni Senassen, ces deux puissantes tribu[…]

(la première arabe, l'autre kabyle) qui influenceent toute la politi- frontière. Les causes de ces collisions nous sont encore inconnues. à présent les Beni-Senassen, dans leur fière et sage indépendance, témoigné de l'indifférence pour la cause de l'émir ; les Hangades, contraire, ont tout à gagner dans l'anarchie qu'il ferait naître. Tout dans l'imprévu avec des populations ainsi construites. Nous inclinons moins à croire que rien de grave ne nous menace tant que les choses pas pris un caractère plus décisif entre Muley-Abderrhaman et les nouvelles de mouvements de camps marocains se succèdent sans qu'on sache à quoi s'en tenir sur la réalité des menaces qui précèdent. La province continue à jouir dans son intérieur de la plus tranquillité. »

Chambre des pairs.

Séance du 2 août.

n'avons pu donner hier que le commencement du discours de M. Gui- La voici la seconde partie :

pour les maux ; je passe aux remèdes. Le premier qu'ait indiqué M. de lembert est le progrès de la foi et de la liberté religieuse, qu'il nous accu- pas assez respecter. Est-ce que le principe de la liberté religieuse n'a nous les développements qu'il peut avoir ? Est-ce que toutes les opi- toutes les sectes ne sont pas complétement libres ?

avons invoqué les lois contre l'église française ; ce n'était pas là une re- mais une profanation. Toutes les fois qu'il s'agira de prédications de ture, qu'on s'appelle Chatel ou Saint-Simon, nous poursuivrons, au nom morale publique ; mais les opinions vraiment religieuses sont complète- libres.

aux questions de liberté d'enseignement, dont a parlé l'honorable , elles seront, dans la session prochaine, débattues devant vous ; discuterez, vous les résoudrez : les chambres sont saisies. Mais, per- moi de vous le dire, en parlant comme vous venez de le faire, vous naissez étrangement l'état du pays, vous oubliez trop les susceptibili- méfiances, les colères qui existent encore dans ce pays, et qui se ré- toutes les fois qu'il s'agit des questions religieuses.

connais le préopinant pour un homme sincère, je ne doute pas de son eh bien, s'il était au gouvernement, s'il voyait les difficultés de près, ni plus ni autrement que nous ; et s'il faisait autrement, il perdrait moins il compromettrait gravement la cause et les intérêts qu'il a de servir.

rapport des questions religieuses, le pays est plus malade, depuis temps et pour plus longtemps malade que ne le pensent l'honorable et ses amis. Vous nous reprochez de défendre ici ce que vous appe- nie qui pèse sur les libertés religieuses.

sieur, c'est à l'abri de cette tyrannie que les églises se sont rouver- autels se sont relevés, et il a fallu prendre toutes ces précautions, toutes ces garanties pour que la religion pût être rétablie. Notre légis- je reconnais, a besoin, sur ce point aussi, d'être modifiée, mais je di- teur : Prenez patience ; le progrès se fera ; il ne faut pour cela que dans la voie où nous sommes.

rable membre nous a reproché de trop gouverner. Je suis bien aise entendu ce reproche ; on nous accuse si souvent de ne pas gouverner Mais si, encore une fois, l'honorable membre avait étudié les faits, il que, loin de s'accroître, la centralisation diminuait chaque jour.

des abus : nous nous appliquons à les corriger ; mais quand nous les corrigés, nous n'aurons pas supprimé la corruption électorale. Ces lent en Angleterre comme en France. Je demande pardon à la cham- cette citation, mais tous ceux qui ont lu le roman de *Tom Jones* y ont leau exact de la manière dont s'exercent l'influence du schériff et une autres influences.

is avoir répondu à toutes les parties du discours de M. de Montalem- du moins passé en revue toutes celles qui ont fait sur mon esprit impression ; mais je ne quitterai pas la tribune sans avoir répondu une accusation qu'il n'a pas produite, contre laquelle il a bien voulu r. Je veux dire quelques mots de la corruption.

dans une autre enceinte je n'ai pas cherché avidement l'occasion de pliquer sur ce point, c'est que j'ai une entière confiance dans l'em- la vérité. Quand il n'y a rien de vrai dans certaines imputations, quel- charnement que l'on mette à les répéter, elles finissent toujours par données. Nous ne sommes pas les premiers à être calomniés, injuriés. avons pas cet honneur. Et des hommes à côté desquels nous serions penser que nos noms seront inscrits un jour, ont été outragés aussi ment, aussi absurdement que nous le sommes.

néral Washington a été, pendant plus de deux ans, accusé d'avoir pays à l'Angleterre, et on produisait à l'appui de cette accusation dues lettres émanées de lui. Le nom des calomniateurs est oublié, la même est ignorée, si ce n'est des érudits ; le nom seul de Washing- vécu entouré de respect et d'hommages.

temps aussi les honnêtes gens doivent être tranquilles, les malhon- seuls ne doivent jamais l'être.

de corruption, on dit qu'il n'y a de justice que contre les faibles, puissants échappent à tout châtiment ; on dit cela, et cette parole tra- te chambre où elle rencontre de si énergiques démentis et si récents. le droit de le dire, cependant : Jamais la justice n'a été plus ferme- mée par le gouvernement, plus fermement rendue par les juges l'a été naguère dans cette enceinte.

vernement remplira toujours ce devoir, mais il ne se croit pas obligé une enquête parce que quelqu'un la demandera, de faire un procès parce que cela fait plaisir à l'opposition. Il lui faut des motifs plus plus sincères.

quête porte quelquefois dans l'administration un désordre grave, et voir est de n'ordonner des procès qu'en présence de preuves ou au présomptions suffisantes.

on avec le système de défiance de nos adversaires ? On est allé jus- tester à des citoyens une partie de leurs droits civils parce qu'ils sié- l'une des deux chambres. Y pense-t-on ? Et parce qu'il peut y avoir on frappe les honnêtes gens ! Non, laissons à chacun sa liberté, à ses périls.

ien de tout cela, et malgré tout, je suis bien aise d'avoir vu mon pays si susceptible en fait d'honneur ; ce sentiment l'honore ; je termine mot qui, je crois, résume notre situation et contient le germe d'un bon Nous crions trop vite à la corruption, et nous ne persévérons pas assez réprobation contre les corrupteurs ou les corrompus ; soyons un empressés dans notre crédulité au mal, et ayons un peu plus de ce dans nos jugements ; soyons tout à la fois moins soupçonneux et Cette justice est le premier et le meilleur remède que nous puis- au mal dont on se plaint.

séance d'hier, la chambre des pairs a entendu le marquis de suivant son habitude, a été rappelé à l'ordre par le président. séance d'aujourd'hui, la discussion générale sur le budget a été clo- livet a prononcé un discours fort étendu sur les forêts de la liste revenus.

INTERPELLATION SUR LA SUISSE ET L'ITALIE.

des affaires étrangères, M. le vicomte de Flavigny demande la

de Flavigny veut adresser à M. le ministre des affaires étran- relatives aux affaires d'Italie et à celles de Suisse. Italie, un grand pontife est entré dans le système des réformes libérales. contre deux genres d'adversaires, le parti rétrograde et celui qui tou- et partout veut aller trop vite et trop loin.

ferais, continue l'orateur, à M. le ministre des affaires étrangères, demander de quel côté sont les sympathies et l'appui de la Il y a en Italie une autre puissance, l'Autriche, qui croit devoir précautions. Je demanderai à M. le ministre si elle a reçu à ce explications rassurantes.

sse semble menacée aujourd'hui d'une guerre civile et religieuse ; a-t- précautions, pour que la paix européenne n'en soit pas troublée et l'indépendance en même temps que l'inviolabilité de la Suisse ? plaisir d'ailleurs que l'honorable membre ne provoque une interven- au contraire, que la politique de non-intervention doit être celle

ministre des affaires étrangères. La chambre et l'honorable mem- pas de la réserve que je mettrai dans ma réponse. Cette mon droit et mon devoir. Heureusement la politique n'a rien à cacher, et il y aurait en ce moment avantage pour elle à franchement.

qui concerne la Suisse, je veux d'abord écarter deux idées fausses et On dit que nous avons l'intention de nous mêler aux affaires inté- la Suisse, d'intervenir dans ce pays ; il n'en est rien. Non que j'ad- mette à cet égard aucun principe absolu. La non intervention est l'état normal comme la paix ; cela ne veut pas dire qu'il n'y a jamais lieu à intervention pas plus qu'il ne peut y avoir un cas légitime de guerre. Je soutiens le principe, mais en réservant les droits de mon pays.

La seconde idée que je repousse, c'est celle que nous voudrions nous oppo- ser à la réforme du pacte fédéral ; cette idée est aussi erronée que la première ; nous nous bornerons à maintenir tout ce qui est de droit international. Voilà notre politique positive et pratique.

Nous honorons et respectons la Suisse, la vieille Suisse, son indépendance et sa constitution dont l'existence est liée en quelque sorte aux plus grands in- térêts de l'Europe et de notre pays. Personne ne peut contester que la neutra- lité de la Suisse ne soit liée à sa constitution, et que par conséquent nous ayons un grand intérêt à maintenir la confédération telle qu'elle est.

Et au nom de quelles idées y demande-t-on des changements ? Au nom des idées les plus radicales, le plus exclusivement radicales. Partout où ces idées ont prévalu et dominé, elles ont amené la ruine ou la honte du pays où elles s'étaient produites. On les présente comme des découvertes nouvelles, comme un progrès ; ce ne sont que de vieilles et honteuses idées, qui ont perdu les so- ciétés qui s'y sont livrées, qui perdraient la Suisse si elle s'y abandonnait. Et par quels moyens veut-on les faire prévaloir ? Par les moyens les plus violents, les plus irréguliers. Et personne ne dira que nous pouvions rester indifférents à ce spectacle.

Qu'avons-nous fait ? Avons-nous menacé ? Avons-nous employé la force ? Pas le moins du monde. Nous avons exprimé notre opinion, réservé notre droit dans l'avenir. Nous n'avons pas été au-delà. Si les événements intérieurs ren- daient nécessaire l'emploi d'autres moyens, nous ne manquerions pas aux de- voirs que nous imposent les intérêts de la France.

Quant à l'Italie, nous n'avons là aucun intérêt territorial, immédiat, per- sonnel ; nous ne sommes pas une puissance italienne. Nous avons toutefois avec ce pays des rapports et des intérêts nombreux. Nous devons attacher une grande importance au maintien de la paix de l'Italie.

La condition de cette paix, c'est la bonne intelligence des gouvernements avec leurs peuples : c'est que tous se conduisent avec justice ; cette conduite n'est pas moins indispensable à la sûreté des gouvernements qu'au bien des peuples. Il y a un degré de mauvais gouvernement que les hommes ne sup- porteraient pas aujourd'hui. Notre véritable et seule politique est de rappeler cette nécessité, de favoriser cette disposition là où elle se présente.

Que se passe-t-il aujourd'hui sous nos yeux ? Un souverain, le chef de l'égli- se, semble reconnaître l'esprit nouveau, les besoins nouveaux, la nécessité de satisfaire les intérêts nouveaux. Le représentant de l'autorité souveraine en- trant dans une telle voie, c'est le plus beau spectacle qui ait encore été donné au monde ! On ne saurait craindre qu'il oublie les conditions du principe d'or- dre et d'autorité ; je le dis donc, tous les gouvernements européens commet- traient une faute énorme, je ne veux pas dire un crime, s'ils ne le soutenaient pas de toute leur force dans la tâche difficile qu'il a entreprise. Il n'est pas seu- lement de l'intérêt de telle ou telle nation, mais de toutes les nations européen- nes, d'apporter leur appui évident et clair à la tâche difficile et sublime dont je parle en ce moment.

Elles doivent y être d'autant plus encouragées que l'entreprise présente assez de grandes chances de succès. Pour les gouvernements qui entrent dans la voie des réformes, les plus grands dangers sont dans les partis extrêmes : la folie de leurs théories et la violence de leurs passions. Aux partis modernes seuls il appartient d'accomplir les réformes, de prévenir ou d'achever les révolutions. Et je ne parle pas seulement des intentions modérées, mais des partis qui ont le courage de se montrer et d'agir, le courage de soutenir les gouvernements qu'ils ne veulent pas renverser.

Eh bien ! il arrive qu'en Italie ce parti modéré apparaît, commence à se montrer. En présence des partis extrêmes, les forces intelligentes et morales du pays ont compris la nécessité de se mettre en avant ; elles se sont attachées au gouvernement, elles soutiennent le pape et sa politique.

Notre devoir est de leur venir en aide, de soutenir le gouvernement et le parti modéré ; c'est là mission naturelle de la France partout, et principale- ment en Italie.

M. de Montalembert. L'occupation récente de Ferrare est un fait grave. Ce fait est-il donc le droit du gouvernement autrichien ?

M. Guizot. Le fait par lui-même n'est rien moins que certain. J'aime mieux croire qu'il ne l'est pas. Que l'on me permette de ne m'expliquer maintenant ni sur le fait ni sur le droit.

M. de Boissy. Je ne puis accepter la réserve de M. le ministre des affaires étrangères. Quand M. le ministre nous dit qu'il n'est pas sûr de l'occupation de Ferrare, cela prouve qu'il est bien mal servi. Les journaux sont mieux informés.

Je pose une question. Notre politique en Italie sera-t-elle française ou au- trichienne ? Notre politique a été anglaise en Portugal ;... nos intérêts à Rome ne sont pas les mêmes que ceux de l'Autriche ! Rome est la capitale de la li- berté, et l'Autriche ne veut pas de la liberté. En voulons-nous ? Les peuples ont appris trop souvent à se défier de nous.

Je n'attends pas, je n'espère pas de réponse ! mais je ne voulais pas qu'un tel sujet passât inaperçu à la chambre des pairs. Je demande que les peuples d'Italie sachent qu'en cas d'invasion autrichienne ils peuvent compter sur la France. Interviendrons nous ? Notre politique sera-t-elle courageuse comme celle de 1831 ?...

N'oublions pas Ancône. Je sais qu'aujourd'hui, par suite du gaspillage des finances, on ne peut demander à la France cent mille hommes et cent millions. Mais la France est encore un instrument puissant, si vous savez le manier. Vous avez là en Italie un souverain sage, le seul qui sache comprendre l'alliance de la liberté et de l'ordre. Soutenez-le. Nous ne voulons pas de révolution ; mais nous voulons le progrès.

—

Les budgets des dotations, des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre, de la marine et des finances ont été successivement votés. La séance a été levée à six heures.

Faits divers.

On écrit d'Anvers, 4 août :

Le succès qu'obtiennent les voyages de plaisir du bateau à vapeur le *Stad-Vlissingen* ont engagé les propriétaires de ce navire à les multiplier et à les étendre. Dimanche prochain à 6 heures du matin ce joli steamer quittera notre port pour faire une excursion jusqu'à Flessingue en touchant à Middelbourg ; il sera de retour le soir. C'est là une excellente occasion pour les personnes qui désirent à peu de frais descendre notre belle rivière et voir la mer ; aussi croyons-nous que les passagers ne manqueront pas. Ce qu'il importe d'assurer, autant dans l'intérêt des propriétaires du bateau que des voyageurs, ce sont des prix raisonnables pour les rafraîchisse- ments et comestibles à bord du navire.

— On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

Nous recevons d'une personne parfaitement posée à Metz, et que nous devons croire bien informée, la lettre suivante, qui signale une analogie frappante entre le procès de Gouhenans et certains détails peu connus d'une autre affaire de saline récemment portée devant la cour royale de Metz.

« Metz, le 30 juillet 1847.

« Monsieur le rédacteur,

» Le dernier numéro de votre journal, en publiant le compte-rendu d'un procès relatif à une concession de mines en Algérie, signala avec raison, pour l'enseignement du pays, dans les statuts de l'acte d'association, ces conditions suspectes qui mettent à la disposition des gérants des sommes considérables, sans qu'ils soient tenus d'en faire connaître l'emploi.

» On est naturellement porté à supposer qu'ainsi que dans l'affaire Cubiè- res, Parmentier et Pellapra, ces sommes constituent le budget de la corrup- tion. Il est à remarquer d'ailleurs que, quelle que soit l'époque de la formation de ces sociétés industrielles, quel que soit le ministère dont elles dépendent, on voit toujours, ou presque toujours, ces mêmes conditions suspectes se re- produire dans leurs statuts.

» C'est ainsi que nous les avons vues dans les société des mines de Gouhe- nans et de l'Algérie, et que nous les retrouverons ici, dans l'affaire des salines de Saltzbronn.

» A la cour royale de Metz, M. Marlier, conseiller-rapporteur, a parfaitement expliqué l'anologie qui existait entre ce dernier procès et celui de Gouhenans.

» Dans la saline de Gouhenans, la compagnie avait pris une délibération qui remettait aux sieurs Parmentier et Cubières un certain nombre d'actions pour faciliter l'obtention des concessions sollicitées ; la saline de Saltzbronn avait de même organisé, pour arriver au même résultat, un comité dit du Conten- tieux, autorisé à puiser dans la caisse de la compagnie les sommes qu'il juge- rait nécessaires pour atteindre ce but, sans que le comité, *qui a fait un large usage des pouvoirs illimités qu'il avait reçus*, fût tenu de rendre aucun compte de l'emploi de ces sommes.

« M. Dorr, vivement pressé devant la cour de justifier le versement d'une somme considérable dont l'application était dissimulée, *se trouva dans la né- cessité de produire des lettres du sieur M..., ancien receveur-général habitant Paris*, lesquelles accusaient réception d'une partie de ces sommes. Ces lettres ont aussitôt été saisies à la requête de M. le procureur-général ; la suite, peut- être, nous fera connaître dans quel but.

» Comme ces faits sont peu connus, vous penserez sans doute, monsieur le rédacteur, que dans l'intérêt général il y aura utilité de les signaler à la presse parisienne et au public.

» Agréez, je vous prie, etc. *S. Votre abonné.* »

—La jonque chinoise, dont nous avons déja entretenu nos lecteurs, est arrivée à New-York, où elle a excité une très-vive curiosité. Voici ce qu'en dit le *Courrier des Etats-Unis* : « Ce navire, frété par la spéculation an- glaise pour en faire un musée flottant, et dont la destination primitive était l'Angleterre, ne nous arrive, pour ainsi dire, que par hasard, avec 212 jours de mer, et après avoir touché au cap de Bonne-Espérance et à l'île Sainte- Hélène.

» Le *Keying*, qui paraît briller par la solidité beaucoup plus que par la vitesse, est un bâtiment d'environ 700 tonneaux, ayant 150 pieds de long sur 25 de large, et 12 pieds de cale : il ne ressemble d'ailleurs à aucune des embarcations connues parmi nous. Bas dans le milieu, l'avant et l'arrière présentent au contraire une élévation tout à fait insolite, au moins aussi grande que celle d'un vaisseau à trois ponts. Les côtés sont ornés de nattes chinoises peintes en blanc, en noir et en rouge. A droite et à gauche de l'avant se trouve un œil gigantesque, et à l'arrière un aigle, les ailes dé- ployées. Les deux extrémités sont, du reste, coupées presque carrément ; l'avant est ouvert.

» La pièce la plus curieuse de cet extérieur est, sans contredit, le gou- vernail, joujou qui pèse huit ou dix tonneaux et qui plonge dans l'eau *ad libitum* depuis douze jusqu'à vingt-trois pieds. Dans un gros temps, il ne faut pas moins de trente hommes pour manœuvrer cette masse suspendue à des cables de bambou qui traversent le navire dans toute sa longueur. Ce gouvernail fait, du reste, en partie l'office de quille, car le bâtiment n'a rien qui ressemble à celle-ci ; il est en bois de teck, comme le corps même du navire.

» Les mâts, au nombre de trois, sont simplement des troncs d'arbre dont on s'est borné à polir la surface. Ils portent des voiles latines faites d'un tis- su semblable à celui des nattes qui se ferlent avec des cordages en bam- bous, sans qu'il soit besoin de monter dans la mâture. Au demeurant, le navire est bâti dans des conditions de sûreté parfaite et se comporte fort bien à la mer.

» L'intérieur qui, dans quelques jours, va se trouver converti en un cu- rieux musée, est tapissé de peintures représentant des animaux plus ou moins fantastiques, mais tous d'un aspect également féroce. A l'extrémité de la cabine, on voit dans une niche la statue en bois dorée de la déesse Josh, or- née de quatre yeux, de dix-huit bras et d'autant de mains, tenant chacune une chose différente. Devant la statue se trouvent deux autres images re- présentant probablement des prêtres. Dans une autre chambre se trouvent l'image du dieu de la mer, et quelques peintures représentant des femmes chinoises, dont l'une tient une pipe à la bouche. Une lampe brûle constam- ment devant cette seconde divinité pour laquelle des Chinois ont une dévo- tion profonde. Cette dévotion s'est pourtant singulièrement affaiblie dans le cours du voyage. Pendant les premiers jours, en effet, ils ne manquaient jamais à leur adoration quotidienne. Mais peu à peu ce beau zèle s'est re- froidi, et sur la fin ils se contentaient de lui rendre un culte hebdomadaire.

» Il ne se trouve pas à bord un seul morceau de verre. Les ouvertures mé- nagées pour donner du jour sont fermées par des écailles d'huitres à perles, découpées en lames très-fines enchassées dans des cadres de bois.

» L'équipage est composée de 15 matelots européens et d'environ 50 Chinois, ceux-ci destinés naturellement à figurer au nombre des curiosités du navire.

» Dans le nombre est un mandarin qui a déjà donné quelques renseigne- ments curieux sur les mœurs du céleste empire.

» Nous n'avons pas besoin de dire à quel point la curiosité publique a été excitée par ce spectacle aussi nouveau qu'intéressant. »

— On nous écrit de Paris :

Un grave et déplorable accident est arrivé à bord du bâtiment à vapeur *le Comte d'Eu*, par suite du déchirement de l'une des chaudières.

Ce bâtiment avait quitté le Hâvre le 2 août dans la journée, se rendant à Cherbourg, où il devait être procédé, en présence d'une commission spé- ciale, à la visite de sa machine et aux épreuves qui devaient précéder sa ré- ception ; lorsqu'à six heures et demie du soir, au moment où le bâtiment se trouvait en vue des terres de Harfleur, le ciel du foyer de l'une des chau- dières de babord se déchira, et livra passage à l'eau, qui, se précipitant avec violence dans la chambre des machines, atteignit plusieurs des mé- caniciens et chauffeurs. Vingt hommes ont été atteints, dont sept avaient succombé à la date de la dépêche, et treize étaient plus ou moins grièvement blessés.

Le ministre de la marine a pris sur-le-champ les mesures nécessaires pour qu'une enquête, à laquelle seront appelés les fournisseurs de la ma- chine, soit faite, à l'effet de constater les causes de cet événement.

— On lit dans le *Journal de Bruges*, du 3 août :

Les troupes de la garnison ont été consignées hier dans les casernes, et les chevaux d'un escadron de cuirassiers sont restés sellés. Ces précautions ont été prises par suite de billets distribués et de bruits répandus sur les prétendues intentions du peuple de piller les boulangers. On disait aussi qu'une émeute devait éclater à Gand et que les ouvriers de cette dernière ville arriveraient à Bruges par le dernier convoi, afin de prêter main forte aux perturbateurs. Aucune manifestation n'est venue confirmer ces appré- hensions et les précautions qu'on avait prises ont heureusement été inuti- les. Notre ville est restée parfaitement calme. Aujourd'hui les troupes sont consignées de nouveau.

— Lundi, pendant la célébration de la grand'messe en l'église Notre-Da- me à Paris, un homme a fendu la foule, s'est précipité vers les gradins de l'autel, et, renversant les cierges, il s'est efforcé de se jeter sur le prêtre. Il s'écriait d'une voix tonnante :

« A bas les images ! à bas le culte des images !... Brisons ! brisons ! »

On juge du scandale et de l'effroi produit par une pareille action. Cet homme a bientôt été reconnu pour un ancien clerc d'avoué, âgé de vingt- trois à vingt-quatre ans, sorti depuis quelques jours seulement d'une maison de santé où il avait subi un traitement de trois mois pour aliéna- tion, et l'on reconnut sans peine que la triste maladie dont il avait été atteint était loin d'être guérie. Les mesures réclamées par son état ont été prises immédiatement.

— On écrit d'Alexandrie au *Courrier de Marseille* :

« Mehemet-Ali, dont la santé est excellente, se livre avec passion à la lecture de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, dont la traduction a été confiée à Kœnink-Bey. Il reste étonné, anéanti par le génie du grand hom- me. Comment, disait-il l'autre jour, tant de grandes œuvres ont-elles pu être faites depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix générale et au concordat ? »

—Il est question d'essayer en Algérie l'emploi des éléphants comme bê- tes de somme et de trait ; dix de ces animaux doivent être envoyés dans ce but de a colonie du Sénégal. Les Carthaginois tiraient autrefois un grand parti de l'éléphant, et il est, aujourd'hui encore, d'un usage général dans l'Inde ; l'armée anglaise en possède six mille qui lui rendent les plus grands services.

— Un fabricant de sucre de Lille vient d'adresser à un journal de cette ville le détail d'une découverte fort importante pour l'industrie sucrière et dont il abandonne au public l'exploitation. Cette découverte consiste dans l'emploi du tannin qui, mis en contact avec le jus de betterave, a la propriété de le mettre à l'abri de toute fermentation, de s'emparer de la chaux pendant la défication et de faciliter la clarification.

VARIÉTÉS.

EL MONTE.

Esquisse de mœurs mexicaines.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'avant-hier.)

IV.

La stupéfaction du farouche animal fut telle en sentant peser sur son corps le poids d'un homme, qu'il resta un moment immobile et semblable à une statue. Le *lepero* profita de cette stupéfaction pour s'asseoir le plus solidement possible. Bientôt commença entre la brute et l'homme une nouvelle lutte incroyable, que ceux-là seuls qui en ont déjà vu de semblables en Amérique, comprendront et trouveront possible. Ce fut de la part du taureau des bonds furieux et des frémissements brusques et saccadés, accompagnés par un rugissement de tigre; du côté de l'homme une telle souplesse de corps, un si parfait laisser-aller, une telle grâce aisée, qu'on eût dit un simple maquignon faisant parader un cheval de luxe et de promenade.

Le taureau étant passé, dans sa course furibonde, auprès d'une estrade qu'on avait élevée pour les notabilités de la ville, un homme s'y leva qui, adressant la parole au *lepero :*

« Hola, *muchucho !* lui cria-t-il, ne te gêne pas pour descendre; le taureau que tu montes m'appartient, et je t'autorise à le tuer d'un coup de poignard, si bon te semble. »

Le *lepero* salua avec beaucoup de courtoisie le généreux propriétaire puis, retirant de sa *bota vaquera* droite un fort couteau de cuisine qu'elle soutenait, il le plongea, d'un seul coup, jusqu'au manche, dans le crâne du taureau, qui tomba roide mort. Quant au *lepero*, d'un bond adroitement exécuté il se retrouva sain et sauf sur ses jambes. Ce dénoûment s'étant passé à quelques pas seulement de l'endroit où je me trouvais, je pus enfin distinguer la figure de l'audacieux dompteur de taureaux... Qu'on juge quel fut mon étonnement en reconnaissant Jose, le fidèle domestique de Cota !

La mort du vaillant taureau noir termina la *corrida;* seulement le sang avait coulé dans ces bienheureuses courses, aussi la population de Cosala était-elle en proie à une gaieté effrayante. A tous les coins de rue on jouait du couteau; c'était une ivresse universelle, un bonheur complet.

— Ayant aperçu dans la foule l'intéressant Jose, je fus droit à lui.

« Qu'as-tu donc, Jose? lui demandai-je en remarquant sur son visage une grande expression de tristesse.

— Que voulez-vous, sénor, me répondit-il, quand on n'a point de chance, rien ne vous réussit !

— Mais il me semble, cependant, que tu n'as pas manqué de bonheur pendant les courses; tu devais y être tué.

— Et c'est justement de cela que je me plains, sénor, me répondit-il furieux; j'ai exposé vingt fois ma vie inutilement, sans résultat.

— Qu'espérais tu donc?

— Parbleu? s'écria Jose hors de lui et oubliant, dans son exaspération, toute prudence; j'espérais faire éventrer le cheval de mon maître. »

Jose, après m'avoir fait ce délicat aveu, me salua, puis, piquant des deux, s'en fut prendre part à un second divertissement qui se préparait, divertissement au moins aussi populaire au Mexique, que celui des courses de taureaux : je veux parler du jeu de *los gallos.*

Les amateurs, au nombre d'à peu près une centaine, ceux-là même qui avaient déjà figuré dans l'arène, se partagèrent en deux troupes égales.

La première troupe choisit pour chef ce mineur archi-millionnaire, dont j'ai déjà parlé, le sénor don Antonio L..., qui laissait passer ses chevaux par son salon, pour se rendre à leur écurie; la seconde, après quelques pourparlers entre les cavaliers qui la composaient, offrit le commandement au modeste Jose.

« Sénor, lui dit le riche mineur, en lui présentant un coq vivant, dont les deux pattes étaient liées ensemble, à vous l'honneur de commencer.

— Je n'en ferai rien, avec votre permission, répondit Jose respectueusement, je ne suis qu'un domestique, et je dois céder le pas à votre seigneurie.

— Comment! vous êtes domestique, vous le héros des courses de ce matin?

— Hélas! simple domestique au service du sénor Cota.

— Tiens, c'est vrai! je te reconnais à présent, et je me rappelle avoir entendu raconter ton histoire. Elle est assez originale du reste, mais une seule chose m'étonne : c'est qu'après avoir perdu ton cheval et ta liberté contre Cota, tu n'aies point songé, puisque vous étiez dans un endroit écarté, à te délivrer de Cota par un coup de couteau.

— Votre seigneurie me fait injure, s'écria Jose, ça a été au contraire ma première pensée... Mais, hélas! c'eût été manquer à l'honneur... Les dettes de jeu sont sacrées.

« C'est vrai, tu as raison, je n'y pensais pas. Eh bien, mon garçon, ces sentiments font ton éloge, et je serai charmé, lorsque tu auras fini ton temps de domesticité, de me lier d'amitié avec toi. En attendant prends toujours ce coq, et ouvre toi-même la *Corrida de los Gallos;* ta belle conduite de ce matin mérite bien cet honneur. »

L'ex-caballero Jose était trop bien élevé pour se faire prier, il se hâta donc d'accepter le coq, puis le brandissant au-dessus de sa tête, il poussa d'une voix sonore le mot si connu des bons chevaux mexicains : *Santiago* (1)! Ce fut alors un tumulte immense, une clameur de bataille, un pêle-mêle dont rien ne pourrait donner une idée, une confusion à faire comprendre le chaos. Les chevaux, qui semblaient animés d'un vertige semblable à celui qui s'était emparé de leurs maîtres, bondissaient comme des tigres et se précipitaient avec rage les uns contre les autres. Devant une mêlée semblable, Salvator Rosa eût certes douté de la puissance de son pinceau!

Voici, en peu de mots, l'explication de cette course qu'un spectateur européen, qui y assisterait pour la première fois, ne pourrait comprendre.

Il s'agit tout bonnement de ravir la tête du malheureux héros de la fête, du coq dont nous avons déjà parlé; puis, une fois maître de cette tête d'arriver le premier à un but désigné d'avance. Or, avant de parvenir à s'emparer de ce trophée, confié généralement au meilleur cavalier et défendu par cinquante alliés, que l'on juge combien d'efforts il faut employer! Je ne me souviens pas d'avoir vu, dans une des nombreuses *corridas de gallos* auxquelles j'ai assisté, le coq arriver en entier au but. Dès la moitié de la course, son corps est déjà en lambeaux : tel cavalier qui doute pour lui personnellement de la victoire, garde, en compensation, une patte de l'animal, celui-ci un morceau de chair saignante, celui-là une membrane d'aile maculée et sans plume; quant aux autres, ils ont tous les mains rouges de sang.

La course du coq qui avait commencé à midi, durait encore à trois heures ainsi que le prouvait le galop des chevaux des combattants, que l'on entendait résonner dans le lointain, lorsqu'un acheteur entra dans la boutique de mon ami, M. Alexandre S***, où je me trouvais alors occupé à jouer aux échecs.

Nous ne pûmes, M. Alexandre et moi, retenir un mouvement de surprise en reconnaissant l'illustre Cota.

« Vous avez des cartes à vendre, n'est-ce pas? demanda-t-il après avoir salué poliment.

— Oui, sénor, mais seulement vingt paquets, c'est tout ce qui me reste.

— Vous êtes bien certain, en effet, de n'avoir plus que ces vingt paquets?

— On ne peut plus certain.

— J'étais bien renseigné. Voyons vos cartes! »

M. Alexandre les retirant d'un rayon, les déposa aussitôt sur le comptoir. Cota s'en fut jusqu'à la porte du magasin et regarda pendant quelques instants dans la rue : la plus grande solitude y régnait, car toute la population était à la fête.

« Mon Dieu! dit-il en prenant un des paquets au hasard et en considérant nonchalamment chaque carte à l'endroit et à l'envers, vos jeux ne valent rien du tout!

— Pourquoi donc? s'écria avec feu M. Alexandre, qui pensait que ses marchandises ne méritaient pas d'être décriées.

— Mais parce que toutes ces cartes sont reconnaissables grâce à des défauts de peinture ou de carton, répondit Cota. Le hasard les a bisautées.

— Bah! vraiment, je n'y vois pourtant aucun défaut!

— Vous croyez, dit Cota, qui, prenant le paquet qu'il avait déjà examiné, se mit à le mêler avec une vitesse incroyable. — Eh bien! voici ce qui vous prouve que vous êtes dans l'erreur. »

Le Mexicain, en parlant ainsi, se mit à nommer, avant de les retourner, toutes les cartes les unes après les autres, et cela sans se tromper une seule fois.

« Eh bien! dit il après avoir accompli très-naturellement ce tour de force inouï qui nous avait rendus, M. Alexandre et moi, stupéfaits d'étonnement, avais-je raison?

— Ma foi! s'écria mon compatriote avec admiration, ceci dépasse les bornes du possible! Comment donc avez-vous pu perdre hier soir toute votre fortune en jouant contre le Tecualtiche? »

Cota resta quelque temps sans répondre.

« Pour juger les actions d'un homme, il faudrait être dans son cœur, dit-il enfin. Telle personne montre parfois plus de caractère et de vraie grandeur en supportant stoïquement une injure qu'en la lavant dans le sang. Il faut quelquefois aussi déployer plus d'habileté pour perdre avec certitude que pour gagner par hasard.

— Comment! est-ce que....

— L'homme sage ne doit s'entretenir du passé qu'avec sa conscience, dit Cota en interrompant M. Alexandre, ce qui est fait est fait. Soyons sages, et revenons au présent. Combien vendez-vous vos cartes?

— Une piastre le paquet, répondit effrontément mon compatriote en pensant à la rue des Bourdonnais.

— Ce n'est pas assez, dit Cota.

— Comme! ce n'est pas assez!

— Non, elles valent plus... Je prends les derniers vingt paquets pour vingt onces d'or (2).

— A quoi bon cette mystification? Demanda M. Alexandre ébahi.

— Et les voici, continua Cota, en déposant aussitôt les vingt onces sur le comptoir. »

Pendant que mon brave compatriote, toujours de plus en plus étonné, essayait de demander, en se servant d'un Espagnol que son émotion rendait fantastique, éclaircissement de ce mystère, Cota s'amusait à déchirer en petits morceaux les cartes qu'il venait de payer si cher.

Un moment M. Alexandre crut que Cota était devenu fou, et il se mit à le considérer avec une grande attention, mais jamais le Mexicain n'avait paru aussi froid et aussi maître de lui-même. Toutefois, en moins de dix minutes, il avait détruit dix-sept paquets de cartes et il n'en restait plus que trois d'intacts devant lui.

« A présent, mon cher monsieur et ami, dit-il en s'adressant à M. Alexandre, écoutez-moi, je vous prie. Je laisse ces trois jeux chez vous, et vous ne les remettrez qu'à la personne qui viendra les chercher aujourd'hui de la part du curé Ignacio. Comme il est inutile de mentionner mon nom dans cette circonstance, vous exigerez de cette personne le prix de vos cartes. En un mot, vous les lui vendrez, me comprenez-vous bien?

— Oui et non, répondit M. S*** au comble de l'étonnement.

— Comment cela?

— Je comprends très-bien ce que vous me dites, mais non pas à quoi tout cela doit aboutir.

— L'homme sage, je vous l'ai déjà dit, ne doit jamais parler du passé, mais j'ai oublié d'ajouter qu'il doit se garder surtout d'interroger l'avenir. Cependant, puisque cela semble vous plaire, occupons-nous de l'avenir. Si vous suivez de point en point, et sans les comprendre, mes instructions, cela n'engage en rien votre conscience; si vous vous y refusez, voici ce que je compte faire : Vous êtes étranger, mal vu, envié et sans appui, car vous réussissez dans vos affaires et vous n'avez même pas l'ombre d'un consul pour vous protéger. En revanche, si vous mouriez par suite d'un accident, la liquidation de votre fortune reviendrait de droit à l'alcade. Eh bien! je vous avouerai à présent avec bonhomie que j'ai déjà promis conditionnellement cinq cents piastres pour votre mort. »

M. Alexandre tressaillit.

— Du reste, reprit tranquillement Cota, comme vous êtes Français et voyageur, et que par conséquent, vous ne devez point manquer de courage, je ne vous fais cet aveu qu'avec la conviction que si vous me tuez dans votre magasin vous ne tarderez pas à payer ma mort par la vôtre, et que si vous m'accusez on vous mettra en prison comme calomniateur, car vous manquez de preuves contre moi. C'est à prendre ou à laisser. Vingt onces d'or si vous vous conformez à mes désirs; un coup de couteau si vous y mettez obstacle. »

Ce cynique langage nous avait vivement impressionnés, M. S*** et moi. Nous lisions mutuellement dans nos yeux les désirs peu bienveillants que nous éprouvions tous les deux au sujet de Cota, mais le Mexicain avait dit vrai : M. S***, s'il l'attaquait, ne devait trouver pour juges que des ennemis, et des ennemis intéressés à se partager ses dépouilles.

« Eh bien! dit Cota que notre silence sembla pourtant inquiéter.

— C'est convenu, répondit froidement M. Alexandre, mais devrais-je ne revoir jamais la rue des Bourdonnais, c'est une rue de Paris, je vous donne ma parole d'honneur que si vous disposez une autre fois de ma volonté, je vous ferai sauter la cervelle.

— C'est bien, dit Cota sans se fâcher; cette fois me suffit. Du reste, je vous répète que vous vous exagérez probablement beaucoup mes projets, et que n'étant pas mon confident, vous ne pouvez être mon complice. »

Cota, après avoir dit ces paroles, remit soigneusement les trois paquets de cartes qu'il venait d'examiner dans leurs enveloppes, fondit au feu de son cigare le peu de cire qui se trouvait attachée au papier et recacheta ensuite les paquets.

« Voici donc qui est bien convenu et bien entendu, dit-il à M. Alexandre, vous ne livrerez ces cartes qu'à la personne qui viendra les chercher au nom du curé Ignacio.... N'allez point surtout vous tromper, car un quiproquo en cette circonstance, je ne puis trop vous le répéter, serait mortel pour vous.

(*La suite à demain.*)

(1) Mot consacré dans les courses pour le départ.

(2) L'once vaut de 82 à 85 francs, selon le change.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 7 août 1847. — (*Représentation n° 24.*)

La seconde représentation de la reprise de :

Les Martyrs,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de Donizetti.

Danse.

Pas de trois : dansé par M. Collet, Mlle Petit et Mlle Petitet.

Danse armée : exécutée par Mlle Petit, Petitet et les dames du corps de ballet.

On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.

Le Directeur de la Compagnie de l'Écla[illegible] Gaz des Pays-Bas a l'honneur de prévenir Messieurs [illegible] naires, que les Coupons des Actions dans l'Usine à Gaz à *Ea[illegible] Leeuwarden*, échus le premier Août prochain, seront payés chez P. J. LANDRY à La Haye, de même que chez Monsieur R. WARD [illegible] *City Chambers Bishops gate within* à Londres, et Messieurs GOLDS[illegible] 48 bis, rue *Basse du Rempart*, à Paris.

La Haye,
le 30 juillet 1847.

Neville D. Golds[illegible]

MAISON DUMOULIN, *rue Basse du Rempart*, 44, *à* [illegible] *premier et au second étag[illegible]*

Corsets sans goussets inventés par Mme Dumoulin, et qui lui [illegible] médailles de bronze et d'argent aux diverses expositions national[illegible] goussets, ce qu'il y a de mieux fait, à 25, 20, 18 et même à 15 fra[illegible]

Cours des Fonds Public[illegible]

Bourse d'Amsterdam du 4 Août.

		Int.	COURS 3 août.	Ouverture
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$57\frac{7}{16}$	57[illegible]
	Dito dito	3	$70\frac{1}{16}$	69[illegible]
	Dito en liquidation	3	70	69[illegible]
	Dito dito	4	$89\frac{13}{16}$	89[illegible]
	Dito des Indes	4	—	89[illegible]
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	89[illegible]
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	170	170[illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105[illegible]
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	104[illegible]
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	89[illegible]
	Certificats au dito	6	—	71[illegible]
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	90[illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90[illegible]
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	17[illegible]
	Dito	3	—	38[illegible]
	Coupons Ardoins		—	13[illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	104
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—

Bourse de Paris du 3 Août.

		Int.	COURS 2 août.	Ouverture
France	Cinq pour cent		—	118[illegible]
	Trois pour cent		—	77 0[illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	[illegible]
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	[illegible]
	Passive		—	[illegible]
Naples	Certificats Falconet		—	101 60
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la banque		—	—

Bourse d'Anvers du 4 Août.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 17 [illegible]. — [illegible]rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 60[illegible]. — [illegible] Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 2 Août.

3 % Cons. 83 ⅝, ¾. — 2 ½ % Holl. 57 ½. — 4 % id. 90 ½. — Esp. 5 % [illegible] 3 % 31 ½. — Portug. 4 % 30 ½, 31 ½.

Bourse de Vienne du 26 Juillet.

Métalliques, 5 % 106 ¾. — Lots de fl. 500, 155 ¾. — Lots de 250 [illegible] Actions de la Banque 1605.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D[illegible]

HEURES DE DÉPART :

D'Amsterdam à Rotterdam.

DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE VOGELENZANG.	DE VEENENBURG.	DE WARMOND.	DE LEIDE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE RYSWYK.	DE DELFT.	DE [illegible]
h m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. [illegible]
—	—	—	—	—	—	—	8-00	8- 6	8-18	[illegible]
8-00	8-35	8-49	9.00	9-22	9-34	9 44	10- 5	—	10-22	10[illegible]
11 00	11 32	11-45	11-45	12-14	2-25	12-34	1-00	—	1-17	[illegible]
1-00	—	—	—	—	—	—	4-00	4- 6	4-18	[illegible]
4-30	5- 5	5-19	5-30	5-52	6- 4	6-14	6 36	—	6-53	[illegible]
8-30	9- 5	9 19	9-00	9-53	0- 5	10-15	10 37	10-43	10-55	1[illegible]

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE RYSWYK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LEIDE.	DE WARMOND.	DE VEENENBURG.	DE VOGELENZANG.	[illegible]
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
7-00	7-12	7-32	7-40	7-50	8- 8	22	8-30	8-54	9-[illegible]	[illegible]
9-00	9 12	9-32	9-40	—	—	—	—	—	[illegible]	[illegible]
12-00	12-11	12-31	—	12-48	1- 3	1-16	1-23	1-45	[illegible]	[illegible]
3 00	3-12	3-32	—	3-49	4- 7	4-21	4-29	4-53	[illegible]	[illegible]
7-30	7-42	8- 2	—	8-19	8-37	8-51	8-59	9-23	9-32	9-50
9-00	9 12	9-32	9-40	—	—	—	—	—	[illegible]	[illegible]

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, [illegible]

Dépôt général à Amsterdam, chez M. Schoonveld [illegible] *Beurssteeg;* et à Rotterdam, chez S. van Rhyn Snoeck [illegible]